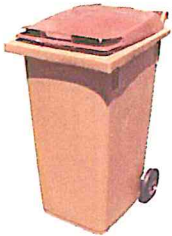


LES CONSIGNES DE COLLECTE EN FONCTION DE VOS DÉCHETS



Le bac à ordures ménagères et le sac jaune doivent être présentés à la collecte sur le pictogramme bleu matérialisé au sol, la veille au soir de la collecte. Après la collecte, le bac doit être obligatoirement remis afin d'éviter les dépôts sauvages, dégradations et vol du bac.



- Le vrac est interdit dans le bac à ordures ménagères.
- Les déchets doivent être obligatoirement mis dans des sacs plastiques hermétiques fermés avant dépôt dans le bac.
- Le bac doit être présenté, poignée côté rue.
- En cas de détérioration du bac (couvercle, cuve ou roue cassée), veuillez contacter le SMICTOM.

DÉCHETS INTERDITS DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

Pour des raisons d'optimisation de recyclage, ils sont à déposer en déchèterie : Déblais, gravats, déchets de jardin, encombrants, appareils électroménagers et gros cartons d'emballage.

Pour des raisons de salubrité et de sécurité : Cadavres d'animaux et cendres chaudes.



- Les emballages légers doivent être stockés ensemble dans des sacs jaunes.
- Merci de ne pas imbriquer les emballages.
- Le sac jaune doit être rempli et bien fermé.



- Les bouteilles, bocaux et pots alimentaires en verre doivent être déposés dans les conteneurs à verre.
- Merci de déposer uniquement de 7h à 22h. Pensez à retirer les bouchons et couvercles.
- Ne pas déposer : pot de fleur, vaisselle, faïence, porcelaine et ampoule.



- Les publicités, prospectus, journaux, magazines, courriers, lettres, impressions, catalogues, annuaires, livres, cahiers, papiers de bureau et enveloppes doivent être déposés dans les conteneurs à papier.
- Merci de déposer uniquement en vrac et sans film plastique.
- Evitez de les froisser et/ou de les déchirer.
- Ne pas déposer les papiers spéciaux (carbone, aluminium, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.

COLLECTE EN CAS DE JOUR FÉRIÉ



Lorsqu'une semaine comporte **un jour férié**, les collectes ne sont pas effectuées ce jour là. Elles sont **décalées au jour suivant**. Les collectes des jours suivants sont également **décalées d'une journée**, jusqu'au samedi. La semaine suivante, tout revient à la normal !

Pour plus d'information concernant le tri des déchets,
veuillez consulter le **Mémo-tri** ci-joint.



SMICTOM du Pays de Fougères

02 99 94 34 58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr